



Contrat d'engagement Farines et Huiles 2022

Producteur

Pierre Bailleux
Ferme des Bayottes
60112 Pierrefitte-en- Beauvaisis
pierrebailleux1@gmail.com

Adhérent

Désignation :
Adresse :

Téléphone :

Les signataires du présent contrat s'engagent en **2022** pour au moins une distribution

09/02 - 09/03 - 13/04 - 11/05 - 08/06 - 06/07 - 10/08 - 13/09 - 12/10 - 09/11 - 07/12

Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production
- être présent aux distributions ou s'organiser pour que quelqu'un d'autre vienne chercher ses sacs de farine
- être à jour de l'adhésion annuelle à l'association « Le jardin de Poissy ».

Engagement du producteur partenaire :

- livrer des produits de qualité issus de sa production
- être transparent sur ses méthodes de travail et sur la fixation du prix
- assurer la distribution de la farine
- donner des nouvelles de son exploitation et proposer une visite de sa ferme.

Ce contrat est élaboré pour une période d'une année.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et le producteur partenaire.

Constitution du panier et paiement

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de la farine et de l'huile qu'il aura commandées.

Le semis des céréales, des lentilles vertes, la récolte, le stockage et la production de farine sont réalisés sur la ferme.

Le colza et la cameline sont cultivés et triés sur la ferme. Ensuite les graines sont pressées à la plateforme technologique de l'université Jules Vernes d'Amiens.

Le règlement de la totalité de la commande se fait à l'aide d'un ou deux chèques à l'ordre de « **EARL du Fil d'Or** », le premier encaissé fin février, le second fin mai.



Contrat d'engagement Farines et Huiles 2022

	Indiquez la quantité par distribution	Entourez les mois de distribution choisis Livraison le 2 ^{ème} mercredi du mois	Indiquez le nombre total par ligne (par an)		
FARINE de blé T80					
Conditionnement 1 kg		02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 09 - 10 - 11 - 12		X 1,80 € =	€
Conditionnement 2 kg		02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 09 - 10 - 11 - 12		X 3,20 € =	€
Conditionnement 5 kg*		02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 09 - 10 - 11 - 12		X 9,00 € =	€
FARINE de petit épeautre					
Conditionnement 1 kg		02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 09 - 10 - 11 - 12		X 4,50 € =	€
FARINE de blé T 110 (farine complète)					
Conditionnement 1 kg*		02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 09 - 10 - 11 - 12		X 1,80 € =	€
Conditionnement 2 kg*		02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 09 - 10 - 11 - 12		X 3,20 € =	€
Conditionnement 5 kg*		02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 09 - 10 - 11 - 12		X 9,00 € =	€
FARINE de sarrasin ou blé noir (peut contenir des traces de gluten)					
Conditionnement 1 kg		02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 09 - 10 - 11 - 12		X 4,50 € =	€
FARINE de lentilles vertes (peut contenir des traces de gluten)					
Conditionnement 1 kg*		02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 09 - 10 - 11 - 12		X 6,00 € =	€
HUILES *					
Huile cameline 0,50 l		02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 09 - 10 - 11 - 12		X 9,00 € =	€
Huile de colza 0,75l		02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 09 - 10 - 11 - 12		X 5,00 € =	€

*nouveau 2022

Je joins 1 ou 2 chèques d'un montant total de :	€
Numéro du chèque (encaissement fin février 2022)	
Numéro du chèque (encaissement fin mai 2022)	

Fait à Poissy, en 1 exemplaire*, le

Signature de l'adhérent	Signature de l'agriculteur